



16/07/2003 10:38

## Programme « VINCI »/Programma « VINCI »

### Deuxième appel à projets 2003

En complément de l'appel à projets 2003, le Conseil Scientifique de l'Université franco-italienne (UFI), réuni en séance les 19-20 juin 2003 a décidé de publier un deuxième appel à projets pour l'année 2003, dédié à la mise en place "d' **Ecoles Thématiques** " conjointes qui, dans le cadre des accords de Paris-Sorbonne et de Bologne, puissent constituer des expériences pilotes :

- pour les projets de Master (second niveau) et d'activités de formation de haut niveau pour doctorants, pour la partie italienne ;
- pour la formation de haut niveau faisant suite à un diplôme de niveau bac+5 ou dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat, pour la partie française.

Les **Ecoles Thématiques** devront être mises en place avant le mois de mars 2005.

A cette initiative sera réservée un montant global de 100.000 euro pour le cofinancement d'un maximum de 5 projets privilégiant les secteurs scientifiques déjà indiqués dans VINCI 2003 et rappelés ci-dessous :

- a) Energie : énergies alternatives et énergies renouvelables
- b) Institutions, politiques et droits européens
- c) Médecine et biologie moléculaire : postgénomique, thérapies innovantes et nouvelles méthodes diagnostiques
- d) Patrimoine culturel
- e) Risques naturels, prévision, prévention et gestion
- f) Sciences et technologies de l'information et de la communication
- g) Espace : observation de la terre, navigation satellite.

Les propositions, présentées par le responsable de formation (soit le directeur de l'école doctorale, pour la partie française, soit le directeur du Master de niveau II ou de l'école de spécialisation ou du collège de doctorat, pour la partie italienne) devront être rédigées sur le formulaire disponible sur le site de l'UFI ([www.universite-franco-italienne.org](http://www.universite-franco-italienne.org) ou [www.universita-italo-francese.org](http://www.universita-italo-francese.org)) et envoyées par courrier électronique ainsi qu'en version papier, aux deux Secrétariats Généraux de Grenoble et de Turin, avant le 15 octobre 2003 (le cachet de la Poste faisant foi).

L'évaluation des propositions se fera suivant les critères:

- a) qualité du projet présenté et complémentarité des institutions des deux pays ;
- b) insertion des établissements concernés dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux ;
- c) qualité scientifique des établissements intéressés ;
- d) nombre des participants de chacun des deux pays.

Grenoble, le 20 juin 2003